

Image not found or type unknown



Résiliation de bail de fermage

Par **Mimi68**, le **25/02/2018 à 18:56**

BONJOUR marque de politesse[smile4]rnrnMon locataire ne payes plus son fermage depuis 2 ans et ne s occupe actuellement plus de nos terres n ayant plus aucune bêtes comment arrêter ce fermagernrn**MERCI marque de politesse**[smile4]

Par **nihilscio**, le **25/02/2018 à 19:25**

Bonsoir,rnrnEn mettant tout d'abord votre locataire en demeure de respecter les termes du bail et ensuite, si la mise en demeure se révèle infructueuse, en saisissant le tribunal paritaire des baux ruraux pour faire prononcer la résiliation du bail.